

PETR DU PAYS D'AURAY
40 rue du Danemark - CS 20335
56403 AURAY Cedex

DELIBERATION N°2022DC30

Comité syndical du 14 octobre 2022

Nombre de délégués en exercice : 10	Nombre de délégués présents : 8	Nombre de votants : 8
-------------------------------------	---------------------------------	-----------------------

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze octobre à seize heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le sept octobre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, au centre culturel de Saint-Pierre Quiberon.

Délégués titulaires présents : Stéphanie DOYEN, Annaïck HUCHET, Ronan JUHEL, Michel LE RAY, Philippe LE RAY, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Dominique ROUSSELOT.

Délégués titulaires absents excusés : Tibault GROLLEMUND, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU.

Personnes qualifiées présentes : Bernard GUILLOU, Conseiller aux décideurs locaux, Yves LE FLOCH, Président du Conseil de Développement du Pays d'Auray.

Personne qualifiée absente excusée : Baptiste ROLLAND, Sous-Préfet de Lorient.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu délibérer valablement.

PROGRAMME EUROPEEN LEADER 2023-2027 – CANDIDATURE DU PAYS D'AURAY

La Région Bretagne a publié le 14 avril 2022 un appel à candidature auprès des territoires bretons pour leur permettre d'élaborer une nouvelle stratégie locale de développement dans le cadre du programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale). Ce programme est issu du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). L'objectif est de solliciter une nouvelle enveloppe LEADER pour la période 2023/2027. La date limite de réception des dossiers est fixée au 4 novembre 2022.

Le Pays d'Auray a mené une large concertation depuis avril 2022 afin d'aboutir à la définition d'une stratégie locale de développement. Cette concertation a été menée aux moyens :

- d'entretiens avec des acteurs du territoire (élus, techniciens des EPCI, partenaires institutionnels et société civile...),
- de plusieurs ateliers participatifs sur les territoires d'Auray Quiberon Terre Atlantique et de Belle-Ile-en-Mer,
- de quatre « cafés LEADER » thématiques pour approfondir les enjeux identifiés.

Enfin, un séminaire de restitution final est organisé le 21 octobre prochain.

La stratégie partagée est axée autour d'un fil rouge, liant deux dimensions essentielles, à savoir l'aménagement durable de notre territoire et la place donnée aux jeunes actifs aujourd'hui et demain : « Aménager notre territoire de façon plus durable et respectueuse de l'environnement, tout en permettant aux jeunes actifs de pouvoir y vivre ».

N° 2022DC30 – Feuillet 2

Celle-ci se décline en quatre priorités :

- Aménager notre territoire et préserver ses ressources,
- Développer de nouvelles façons d’habiter sur notre territoire,
- Œuvrer collectivement au déploiement de nouveaux modes de travail et de consommation plus locaux,
- Tendre vers une mobilité plus respectueuse de notre environnement.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la parution le 14 avril 2022 de l’Appel à Candidature de la Région Bretagne, relatif au programme LEADER 2023/2027 ;

Vu la délibération n°2022DC24 du Comité Syndical du Pays d’Auray, portant sur l’engagement du Pôle d’Equilibre Territorial et Rural à porter une candidature LEADER 2023/2027 ;

Après avoir entendu le rapport de Mme Stéphanie DOYEN, Vice-Présidente en charge du programme européen LEADER ;

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Comité syndical DECIDE :

- d’approuver la stratégie de développement du Pays d’Auray élaborée dans le cadre de la candidature LEADER 2023-2027 ;
- d’autoriser M. le Président à signer tout document afférent au dépôt de cette candidature auprès de la Région Bretagne, Autorité de gestion des fonds européens.

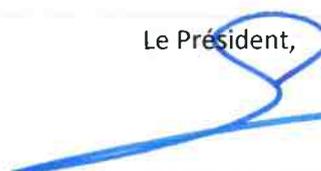
Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : **25 OCT. 2022**

La secrétaire de séance,



Stéphanie DOYEN

Le Président,



Philippe LE RAY